



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu tenue conformément à la loi le :

JEUDI 2 MAI 2019 à 18 HEURES

à la salle des loisirs de la Ville de Belœil située au 240, rue Hertel, Belœil, province de Québec.

Étaient présents :

M. Yves Lessard, président, maire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand ;
M. Normand Teasdale, vice-président, maire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil ;
Mme Diane Lavoie, mairesse de la Ville de Belœil ;
M. Denis Parent, maire de la Ville d'Otterburn Park ;
M. Martin Dulac, maire de la Municipalité de McMasterville ;
M. Yves Corriveau, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Étaient également présents :

M. Donald Lebrun, substitut au directeur de la Régie ;
Mme Carole Lussier, secrétaire du conseil d'administration ;

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de la réunion

M. Yves Lessard déclare la réunion ouverte ; il est 18 h.

2. Constatation du quorum

Le quorum est constaté par monsieur Yves Lessard. Tous les membres sont présents lors de l'ouverture de l'assemblée.

CA-2019-05-051

3. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Yves Corriveau ;
APPUYÉ par M. Martin Dulac ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

CA-2019-05-052

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 11 avril 2019

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du mercredi 11 avril 2019 ;



ATTENDU QUE le procès-verbal est conforme aux discussions du 11 avril 2019 ;

ATTENDU l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 201 du *Code municipal du Québec*.

IL EST PROPOSÉ par Mme Diane Lavoie ;
APPUYÉ par M. Martin Dulac ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du jeudi 11 avril 2019.

CA-2019-05-053

5. Décision CPTAQ

ATTENDU la réception de la décision de la CPTAQ ;

ATTENDU QUE la décision est en faveur du dézonement agricole du terrain convoité pour la construction de la future caserne 21 ;

ATTENDU QUE dans les prochaines semaines, un règlement d'emprunt pour l'élaboration de la construction sera adopté par les villes membres de la Régie ;

IL EST PROPOSÉ par M. Denis Parent ;
APPUYÉ par M. Yves Corriveau ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de recevoir cette décision favorable la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.

CA-2019-05-054

6. Cote d'assurances relativement à la protection incendie

ATTENDU la création de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu ;

ATTENDU QUE l'instauration d'une structure avec des pompiers à temps plein 24/7 apporte une amélioration notable du temps de réponse aux appels ;

ATTENDU QUE la cote d'assurances relativement à la protection incendie est directement liée à ces changements comme stipulé dans le rapport intitulé « Plan stratégique » d'avril 2018 ;

ATTENDU QU'UNE demande de révision a été faite au « Service d'inspection des assureurs incendie » ;

ATTENDU la réception du résultat positif de la demande de révision ;

IL EST PROPOSÉ par Yves Corriveau ;
APPUYÉ par M. Martin Dulac ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de recevoir ce résultat favorable aux citoyens résidant sur le territoire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu et d'organiser une conférence de presse pour informer toute la population.



CA-2019-05-055

7. Embauche au poste d'adjointe du directeur au profil juridique

ATTENDU la démission de madame Sarah Giguère du poste d'adjointe du directeur au profil juridique ;

ATTENDU QUE le retour au travail de madame Audrey Cliche n'est prévu qu'en décembre 2019 ;

ATTENDU QUE le poste doit être comblé à des fins opérationnelles ;

ATTENDU QU'un affichage externe a été publié ;

ATTENDU QUE deux candidats ont été retenus dont l'un s'est désisté ;

IL EST PROPOSÉ par Mme Diane Lavoie ;
APPUYÉ par M. Denis Parent ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder à l'embauche temporaire de madame Claire Deschênes au poste d'adjointe du directeur au profil juridique, aux conditions élaborées au contrat.

CA-2019-05-056

8. Restructuration organisationnelle des cadres de l'État-major (SE-2019-008)

ATTENDU QUE monsieur Jean-Pierre Langlois s'est désisté de ses fonctions de directeur-adjoint à la planification des secours et qu'il accepterait d'occuper les fonctions de chef stratégies tactiques à temps partiel, à raison d'environ quinze heures par semaine ;

ATTENDU QUE les fonctions de chef stratégies tactiques se retrouveraient dans la classe salariale des chefs de division ;

ATTENDU QUE monsieur Donald Lebrun, jusqu'alors directeur-adjoint aux affaires externes, accepterait d'occuper les fonctions de directeur-adjoint à la planification des secours et répond aux exigences normales de la tâche et constituerait à de la mobilité horizontale ;

ATTENDU QUE monsieur Simon Bussière occupe jusqu'alors les fonctions de chef de division aux mesures d'urgence et répond aux exigences normales de la fonction de directeur-adjoint aux affaires externes ;

ATTENDU QUE la Régie a procédé à la révision de sa structure de poste, des rôles et fonctions de l'ensemble de ses officiers cadres pour ainsi remanier l'organigramme ;

ATTENDU QUE bon nombre des rôles, responsabilités et tâches incombant au chef de division aux mesures d'urgence ont été réattribués à la fonction de directeur-adjoint aux affaires externes dans le cadre de la réorganisation ;

ATTENDU QUE certaines responsabilités ont été réassignées parmi les directeurs-adjoints afin d'équilibrer la charge de travail et d'imputabilité entre ces derniers ;

IL EST PROPOSÉ par M. Normand Teasdale ;
APPUYÉ par M. Martin Dulac ;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'entériner les changements organisationnels suivants :

1. Abolir le poste de chef de division aux mesures d'urgence ;
2. Nommer Simon Bussière à titre de directeur-adjoint aux affaires externes ;
3. Nommer Donald Lebrun à titre de directeur-adjoint à la planification des secours,
4. Créer le poste de chef de division stratégies tactiques à temps partiel ;
5. Nommer Jean-Pierre Langlois à titre de chef de division stratégies tactiques à temps partiel ;

CA-2019-05-057

9. Adhésion à une Mutuelle de prévention (SST) – Autorisation (SE-2019-009)

ATTENDU QUE la RISIVR a entamé ses activités le 1^{er} janvier 2019 ;

ATTENDU QUE pour devenir membre d'une mutuelle de prévention, il faut en avoir fait la demande avant le 30 septembre de chaque année, et ce, pour l'année suivante et doit compter une année d'expérience complète en tant qu'entité ;

ATTENDU QUE la mutuelle de prévention le Groupe conseil Novo SST offre la possibilité d'adhérer à sa mutuelle de prévention SST, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

ATTENDU QU'il est également possible pour la RISIVR d'adhérer aux services de la mutuelle pour l'année 2019 permettant d'avoir accès à une expertise en santé et sécurité au travail propre au domaine de la sécurité incendie, tel que la gestion administrative des dossiers, le service de prévention et l'accès au portail client de la mutuelle. L'adhésion exclut toutefois l'accès au taux moyen cible de 1,18 \$ pour l'année 2019 ;

ATTENDU QU'une mutuelle SST apporte des avantages considérables concernant les dossiers de santé et sécurité au travail, dont la baisse du taux de cotisation à la CNESST, passant ainsi de 1,52 \$ par tranche de 100 \$ de masse salariale assurable à 1,18 \$ à compter du 1^{er} janvier 2020.

IL EST PROPOSÉ par M. Denis Parent ;
APPUYÉ par Mme Diane Lavoie ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les adhésions suivantes :

- 1) Adhérer aux services de la mutuelle Groupe Conseil Novo SST pour l'année 2019 ;
- 2) Adhérer à la mutuelle de prévention Groupe Conseil Novo SST à compter du 1^{er} janvier 2020.



CA-2019-05-058

**10. Adhésion à un programme d'aide aux employés (PAE) –
Autorisation (SE-2019-010)**

ATTENDU QUE la RISIVR a entamé ses activités le 1^{er} janvier 2019 ;

ATTENDU QUE la nature du travail de pompiers peut confronter ces derniers à des situations parfois éprouvantes ;

ATTENDU QUE la RISIVR souhaite offrir à l'ensemble de ses employés un programme d'aide aux employés accessible et confidentiel, afin de les accompagner et les soutenir lors de situations personnelles ou professionnelles problématiques.

ATTENDU QUE quatre entreprises offrant le PAE ont été sollicitées;

ATTENDU QUE Physimed offre la tarification la moins onéreuse et que la Ville de Beloeil notamment offre un service de PAE par le biais de cette entreprise ;

ATTENDU QU'en date du 26 avril 2019, la RISIVR comprend 168 employés, il en coûterait donc 2 520 \$ par année ;

IL EST PROPOSÉ par M. Yves Corriveau ;
APPUYÉ par M. Martin Dulac ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser l'adhésion au programme d'aide aux employés (PAE) du groupe Physimed.

CA-2019-05-059

**11. Déboursés par chèques pour la période du 5 au 25 avril 2019 —
Approbation**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 16 du Règlement 2018-005 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, le trésorier doit préparer et déposer périodiquement au conseil d'administration un rapport constatant toutes les dépenses effectuées par les employés de la Régie ;

ATTENDU QUE le trésorier a préparé un rapport des déboursés par chèques pour la période du 5 au 25 avril 2019 sous forme de liste(s) dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

ATTENDU QUE le trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder auxdits déboursés par chèques ;

IL EST PROPOSÉ par M. Denis Parent ;
APPUYÉ par M. Martin Dulac ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1) D'autoriser et ratifier, le cas échéant, le paiement des déboursés par chèques énumérés dans le rapport ci-joint pour la période du 5 au 25 avril 2019, le tout se détaillant comme suit :



Déboursés par chèques

Chèque annulé : n/a

Liste des chèques émis et approuvés
depuis le dernier conseil (chèques numéros 127 à 141) 63 305,12 \$

Liste des chèques à approuver par le
conseil d'administration (chèques numéros 142 à 166) 29 698,63 \$

TOTAL DES DÉBOURSÉS PAR CHÈQUES: 93 003,75 \$

2) D'autoriser le trésorier à procéder au paiement desdits déboursés par chèques.

CA-2019-05-060

12. Dépenses incompressibles pour la période du 5 avril au 1^{er} mai 2019 — Approbation

ATTENDU QU'il est prévu à l'article 8 c) du Règlement 2018-004 déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu que le conseil délègue au trésorier de la Régie l'autorisation de payer les dépenses incompressibles ;

ATTENDU QUE les dépenses incompressibles sont énumérées à l'article 8 du Règlement 2018-005 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu et aux termes de la résolution numéro CA-2018-12-93 ;

ATTENDU QUE le trésorier a préparé un rapport des dépenses incompressibles déjà acquittées pour la période du 5 avril au 1^{er} mai 2019 sous forme de liste(s) dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

ATTENDU QUE le trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder au paiement desdites dépenses incompressibles ;

IL EST PROPOSÉ par Mme Diane Lavoie ;
APPUYÉ par M. Normand Teasdale ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser et ratifier le paiement des dépenses incompressibles énumérées dans le rapport ci-joint pour la période du 5 avril au 1^{er} mai 2019, le tout se détaillant comme suit :

Liste des dépenses incompressibles

Liste des paiements directs et
prélèvements préautorisés — fournisseurs 306 344,36 \$

Liste des transferts électroniques — paie et autres 219 631,59 \$

TOTAL DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES : 525 975,95 \$



CA-2019-05-061

13. Virements budgétaires — Autorisation

ATTENDU QU'il est prévu à l'article 14 du Règlement 2018-005 en matière de contrôle et de suivi budgétaires de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu qu'il est possible pour le trésorier d'effectuer des virements de crédits budgétaires ;

ATTENDU QUE le transfert des disponibilités budgétaires doit être autorisé par le directeur de la Régie ;

ATTENDU QUE le trésorier doit inscrire et cumuler tous les virements budgétaires effectués dans un rapport, qui doit être déposé à la première assemblée du conseil d'administration suivant le rapport du trésorier ;

ATTENDU QUE le trésorier a déposé un rapport, sous forme de tableau, cumulant les virements budgétaires proposés et dont copie dudit rapport est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

ATTENDU QUE le directeur de la Régie a autorisé les transferts des disponibilités budgétaires mentionnés audit rapport ;

IL EST PROPOSÉ par M. Yves Corriveau ;
APPUYÉ par M. Denis Parent ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le trésorier à procéder auxdits virements budgétaires mentionnés au rapport annexé à la présente et d'en faire le suivi.

14. Points d'information

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des documents.

14.1. Liste des interventions du mois d'avril 2019 ;

14.2. Lettre de félicitations de citoyens ;

14.3. Plan d'argumentation présenté au TAT par Me Frédéric Poirier ;

14.4. Demande de licence pour l'opération d'un lieu de culture de cannabis ;

14.5. Organisation d'une conférence de presse :

Les membres du conseil d'administration arrête la date du 13 juin 2019 à 18 h 30 pour la conférence de presse pour souligner les points suivants :

- Annonce résultat de la cote d'assurances ;
- Dépôt d'un livre d'or ;
- Signature par les jeunes filles qui ont alerté les gens lors de l'incendie de la rue des Gouverneurs à Beloeil ;

14.6. Mesures d'urgence – Niveau de la rivière ;

Le directeur informe le conseil d'administration des mesures qui ont été prises pour la surveillance du niveau de la rivière.



14.7. Entraide inondations.

Le directeur de la RISIVR informe le conseil d'administration qu'une équipe de pompiers est allée prêter main-forte à Saint-André-Avelin. Les membres du conseil d'administration demandent à ce qu'un communiqué soit publié pour informer les gens de ce geste d'entraide.

15. Varia

Aucun point n'est ajouté.

16. Période de questions du public

Aucune question n'est adressée au conseil d'administration.

CA-2019-05-062

17. Clôture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par M. Denis Parent;
APPUYÉ par M Yves Corriveau ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la séance, il est 19 h.

Yves Lessard
Président du conseil d'administration

Carole Lussier
Secrétaire du conseil d'administration